

# ANNEXE

## DÉCOMPOSITION DU MONTANT DU CONTRAT COMMERCIAL

ANNEXE AUX LETTRES D'ENGAGEMENT 1A, 1B, 1D, 3B

**Référence :**

**Pays :**

**N° dossier :**

**OBJET :** DÉCOMPOSITION DU MONTANT DU CONTRAT COMMERCIAL

	MONTANT EN MONNAIE DE COMPTE	CONTREVALEUR EN EUR (€) (COURS DE CHANGE À LA DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT COMMERCIAL)
<b>Part française</b>		
Transport maritime d'origine UE <sup>(1)</sup>		
<b>Part étrangère<sup>(2)</sup></b>		
dont transport		
<b>Part locale</b>		
dont financée par crédit acheteur		
dont non financée par crédit acheteur		
<b>TOTAL</b>		

En cas de modification du montant d'un des postes mentionnés ci-dessus (pour toute autre raison que la variation du cours de change), nous nous engageons à en aviser Bpifrance Assurance Export en établissant une nouvelle annexe annulant et remplaçant la précédente.

Nous certifions, en outre, que les fournitures et prestations d'origine étrangère ou locale mentionnées ci-dessus seront effectuées sous notre responsabilité.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Cachet de la société

Nom et qualité du signataire dûment habilité (\*)

Signature

(\*) Joindre les copies de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité du signataire et de ses pouvoirs si ce dernier n'est pas le représentant légal de la société

(1) Le transport maritime d'origine UE n'est pas comptabilisé dans la part étrangère.

(2) La part étrangère comprend :

- les fournitures mises à la consommation en France ou réexportées ;
- les fournitures exportées directement du pays d'origine (sans document douanier français) ;
- les prestations de service effectuées par de sociétés étrangères ;
- le transport aérien effectué sous pavillon étranger ;
- le transport maritime non UE (i.e. effectué par des non ressortissants des états membres de l'UE ou par des ressortissants des états membres de l'UE établis hors UE dès lors qu'ils utilisent des navires non immatriculés dans un État membre) ;
- le transport routier effectué par une entreprise de transport étrangère ou au moyen de véhicules ou d'ensembles non immatriculés en France ;
- le transport ferroviaire effectué en territoire étranger.